

**LOI SUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS DE CAPITAUX
DU 23 JUIN 2006 (LPCC)**

**Bonhôte Selection
(le « Fonds »)**

CACEIS (Switzerland) SA, en tant que direction du fonds contractuel de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels » Bonhôte Selection et CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, en tant que banque dépositaire du fonds, informent les investisseurs des modifications suivantes apportées au prospectus avec contrat de fonds intégré :

- **Modification du contrat de fonds**

§ 20 Reddition des comptes

Pour le nouveau compartiment **Bonhôte Selection – Global Bonds ESG**, le premier exercice comptable sera clôturé en date du 30 juin 2025. Le contrat de fonds a été modifié en conséquence.

- **Informations d'ordre général :**

Les investisseurs sont informés que lors de l'approbation des modifications du contrat de fonds, la FINMA examine la modification ci-dessus au sens de l'art. 35a al. 1 let. a-g OPCC et constate leur conformité à la loi.

Les détenteurs de parts sont rendus attentifs au fait que cette publication est purement informative et qu'ils ne disposent pas de la possibilité de faire valoir des objections auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) dans les 30 jours qui suivent la présente publication.

Le texte intégral des modifications, le prospectus avec contrat de fonds intégré, les informations clés pour l'investisseur, les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de la direction du fonds.

Nyon, le 16 avril 2024

La direction de fonds : CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon

La banque dépositaire : CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon